



Réf. Farde e-Assemblées : 2422360

N° OJ : 62

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/09/2021

Objet : Convention de partenariat entre la Ville de Bruxelles (ArBA-EsA) et l'asbl "Bruxelles-Musées-Expositions - Brussel-Musea-Tentoonsellingen".

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 7 juillet 1970 relative à la structure générale de l'enseignement supérieur;

Vu le Décret de la Communauté française du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique;

Vu le Décret de la Communauté française du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études;

Considérant que l'Académie Royale des Beaux-Arts - Ecole supérieure des Arts a sollicité auprès du gestionnaire l'autorisation d'occuper le lieu de l'ancien salon de coiffure Savagan sis 45, Place Sainte Catherine à 1000 Bruxelles du lundi 13 au lundi 20 septembre 2021 en vue d'y organiser le projet artistique « Ligne de fond », workshop et exposition des étudiant.e.s des cursus DESSIN et CARE (pratiques d'exposition) dans le cadre de la Brussels Drawing Week;

Considérant qu'il s'agit d'une occupation à titre gratuit;

Considérant les modalités reprises dans la convention en annexe;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : la convention de partenariat entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Bruxelles-Musées-Expositions – Brussel-Musea-Tentoonsellingen est adoptée.

Annexes :

[Convention FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)